



## Comment les villes apprennent à se reconstruire avec le réemploi

Face aux défis écologiques, l'utilisation de matériaux de seconde main monte sur les chantiers. Cet élan, pris par de plus en plus de collectivités et d'acteurs de la construction, porte ses premiers fruits.

**P**ortes, cloisons, luminaires, sanitaires, gravats... Dans l'Hexagone, selon le ministère de la Transition écologique, le gisement de déchets de construction s'élève à plus de 40 millions de tonnes par an. Certains n'ont d'autres choix que de finir leur vie en décharge, mais d'autres peuvent trouver leur place dans des projets de construction. Comme à Villeurbanne, en banlieue lyonnaise, où la réhabilitation d'un ensemble immobilier jadis occupé par l'IUFM a permis de réutiliser 19 % des 10.000 tonnes de matériaux déconstruits.

Ainsi, des chutes de carreaux démontés dans les étages pavent le hall, des contreplaqués récupérés séparent les caves, d'anciens radiateurs en fonte réchauffent les habitants et les rambardes qui servaient autrefois de rampes d'escaliers intérieures sécurisent l'accès extérieur aux bâtiments. Pour faciliter le réemploi, les matériaux en bon état démontés sur place ont été stockés sur le chantier, permettant aux équipes de maîtrise d'oeuvre de venir se servir. Cette organisation se double d'une action volontariste du groupement d'intérêt économique La Ville Autrement, porteur du projet,

qui a d'emblée inscrit le réemploi au coeur de son action.

Ce schéma est loin d'être majoritaire. En 2021, à peine 1 % des déchets de construction était réutilisé, selon une étude de l'Ademe, l'agence nationale de l'environnement. Mais il se développe. Non seulement de jeunes pousses émergent, comme Backacia ou Mobius, mais les acteurs du BTP se mettent au diapason, voyant les exigences des maîtres d'ouvrage de plus en plus fortes. Les mastodontes Eiffage, Bouygues Immobilier ou Icade ont tous, aujourd'hui, un pied dans le réemploi.

Les collectivités locales jouent un rôle moteur et sont de plus en plus nombreuses à pousser à la réutilisation de matériaux anciens dans leurs projets urbains. A commencer par les deux plus grandes villes de l'Hexagone. La Métropole de Lyon comme Paris Métropole Aménagement, l'aménageur de la capitale et du Grand Paris, insèrent dans leurs appels d'offres des clauses incitant au réemploi.

## Diagnostic obligatoire

La loi antigaspillage de 2020, dite loi Agec a insufflé un nouvel état d'esprit. Elle s'est notamment traduite, le 1<sup>er</sup> juillet dernier, par la mise en place d'un diagnostic PEMD (produit, équipement, matériau, déchet) visant à limiter la production de déchet dans le BTP. « *Chez les acteurs de la construction, la prise de conscience est encore incitée* », analyse Aymeric Meunier, le responsable de R-Use. Ce bureau d'études spécialiste du réemploi de matériaux de construction vient d'achever une mission auprès de l'aménageur de l'île de Nantes, en Loire-Atlantique, pour l'accompagner dans la mise en place d'une stratégie de réemploi.

Plaine Commune, un établissement territorial regroupant neuf villes de Seine-Saint-Denis, est très tôt monté au créneau. « *On s'est attaqué au sujet en 2013 avec une étude du métabolisme urbain* » [la manière dont la ville se transforme, NDLR], retrace Justine Emringer, cheffe de projet métabolisme urbain de l'intercommunalité.

Son premier plan d'action arrive en 2017 avec des clauses incitant au réemploi dans les marchés de travaux. Puis, en 2019, une charte signée par une trentaine de promoteurs, bailleurs et collectivités enfonce le clou avec des objectifs chiffrés : 1 % du montant des constructions, rénovations et réhabilitations consacré à l'achat de produits issus du réemploi ; généralisation du recours à du béton de construction incorporant au moins 5 % de matériaux recyclés issus de la déconstruction. « *S'il n'y a pas de portage politique, le réemploi ne prend pas* », souligne Justine Emringer. Alors, tous les quinze jours, Plaine Commune diffuse une newsletter répertoriant l'offre de matériaux de seconde main partout en France. Elle prépare un « book » de retours d'expériences de chantiers conduits en privilégiant le réemploi. Les premiers résultats commencent à tomber : « *Sur*

*plus de 80 projets intégrés à notre démarche, le taux de valorisation dépasse 90 %.* »

### « Massifier l'offre »

« *Pour dynamiser le réemploi, le besoin le plus fort est de structurer une offre autour de la demande, qui évolue assez fortement en faveur du réemploi. Les deux principaux enjeux portent sur la garantie et les modèles économiques* », résume Sylvain Laurenceau, directeur économie et ressources du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB). Selon une enquête réalisée l'été dernier par le vendeur en ligne de matériaux de seconde main Cycle Up, un tiers des professionnels de la construction aimerait avoir des assurances et des garanties pour les produits de seconde main.

Le problème est aussi que les matériaux récupérés coûtent, dans bien des cas, plus chers

que le neuf, en raison du nécessaire traitement des produits. « *Le réemploi peut être plus rentable que le neuf* », plaide Aymeric Meunier, de R-Use. Pour lever les freins, le CSTB achève le développement, pour le compte des pouvoirs publics, d'une plateforme numérique répertoriant l'offre et la demande.

Sylvain Laurenceau voit dans la multiplication des acteurs du reconditionnement un signe fort de la montée en puissance de la pratique du réemploi. « *Ces dix dernières années, nous avons motivé la demande et structuré l'action publique. Il faut maintenant massifier et structurer l'offre* », prévient-il. Une étape décisive pour soutenir la demande croissante.

Françoise Sigot ■

par Françoise Sigot

